

Conditions de travail dans les SEA : un espoir d'amélioration ?

Le jeudi 14 septembre Jean-Pascal Fayolle, chef du SRH du ministère, assurait la présidence de la réunion de présentation de l'actualisation du « plan d'accompagnement des SEA », en présence des représentants du personnel.

La CFDT était représentée par Patrick Hannyer, Jean-François Le Clanche et Denis van der Putten.

La CFDT se félicite de la prise en compte des préconisations issues du [rapport ORSEU](#), des demandes faites par les agents des SEA, de certaines propositions de la CFDT et de la mise en place d'actions pragmatiques qui tendent à l'amélioration concrète des conditions de travail.

Parmi les nouvelles actions la CFDT relève un certain nombre d'initiatives.

L'ASP a diffusé aux services instructeurs des calendriers prévisionnels de gestion des différents dispositifs PAC jusqu'à la fin du premier trimestre 2018.

L'ASP a mis en place un dispositif qui permet aux agents de poser des questions relatives à l'outil ISIS. Il sera répondu à toutes les questions. La CFDT demande que l'ASP mette en place un suivi formel et une mutualisation des réponses.

Le SRH mobilise l'ensemble des outils de recrutement disponibles afin de permettre aux SEA d'assumer leur importante charge de travail. Les agents recrutés sous contrat sont soutenus par leurs collègues et les services pour passer et réussir les concours de catégorie C et B. Une expérimentation de majoration du traitement de quelques agents

contractuels est en cours. Elle pourra être étendue si l'impact sur la motivation des agents concernés est avéré et si leurs compétences managériales améliorent réellement la conduite des activités.

Pour éviter que certaines situations difficiles ne se reproduisent et afin de s'assurer que les conditions d'accueil des agents contractuels soient satisfaisantes, la secrétaire générale du MAA a écrit aux directeurs des DDT(M), sous couvert des préfets.

Même si les conditions de travail des agents contractuels recrutés dans les SEA s'améliorent, la CFDT regrette d'une part qu'il soit systématiquement fait appel à des agents contractuels dont la situation est précaire et d'autre part que le MAA ne soit pas en mesure de déployer des solutions pérennes pour les équipes dans les SEA.

Afin de pourvoir dans de bonnes conditions les postes de chef de SEA, le SRH, avec l'appui des MAPS, a facilité la prise de poste des nouveaux arrivants : tuilage et recrutement d'agents expérimentés. La CFDT rappelle que les postes de chef de SEA sont des postes accessibles autant aux IDAE qu'aux IPEF.

71 chefs de pôle ou d'unité des SEA se sont inscrits pour participer à 15 ateliers de codéveloppement organisés sur 3 jours au niveau régional ou interrégional. Ces ateliers ont pour objectif de faire progresser les participants dans leurs pratiques professionnelles grâce à des échanges constructifs, stimulants et bienveillants entre pairs.

13 chefs de SEA bénéficient d'un dispositif de tutorat qui leur permet de s'approprier plus sereinement leurs missions. La CFDT se félicite du soutien apporté aux chefs de SEA et aux chefs d'unité, surtout les moins expérimentés.

Afin d'être en mesure de mieux communiquer avec les agriculteurs en détresse et pour mieux s'adapter aux agressions, 24 sessions de formation ont été organisées sur la période 2016-2017.

Il sera dispensé aux agents nouvellement arrivés une formation

dite « de tronc commun » sur l'ensemble du territoire. Pour les agents des DOM, un dispositif spécifique est mis en place.

Quatre groupes de travail thématiques se sont tenus fin août et début septembre 2017. Les comptes rendus de ces réunions sont en cours de rédaction. Les préconisations issues de ces groupes de travail pourront être inscrites dans le plan d'accompagnement des SEA et prises en compte pour la préparation de la prochaine PAC.

Dans ce cadre, la CFDT soutient qu'il est indispensable de rapidement mettre en place un réseau de référents en régions capable d'intervenir au sein de toutes les structures impliquées dans la mise en œuvre de la PAC. Ce réseau permettra de faciliter les relations entre ces structures, d'arrêter collectivement des doctrines robustes sur la base des solutions trouvées pour résoudre les nombreux cas particuliers traités par les agents.

En conclusion de cette réunion, la CFDT attire l'attention sur deux sujets importants.

Tout d'abord, la CFDT rappelle que les agents concernés par la gestion de la PAC, notamment dans les SEA, ont un sens élevé du service public ; leur investissement individuel et collectif au service des agriculteurs permet d'absorber les incohérences du système de gestion de la PAC. Elle rappelle aussi que la situation des agents en SEA les place dans des situations avérées de souffrance au travail qui peuvent conduire à des pathologies liées à la surcharge d'activité, à des manifestations d'ordre psychopathologique liées aux violences auxquelles ils sont exposés. La manifestation de ces difficultés individuelles peut survenir à tout moment : pendant la crise actuelle ou après celle-ci. C'est pourquoi la CFDT sollicite le SRH pour qu'il demande explicitement aux personnes et aux structures en charge de la prévention des risques psycho-sociaux une vigilance accrue pour veiller sur chaque membre de la communauté de travail concernée : cadres et agents.

Enfin, la CFDT estime qu'il est indispensable d'anticiper dès maintenant la mise en œuvre de la PAC 2020, dans l'intérêt des agents et des structures : clarifier les rôles et missions des instances décisionnaires, développer des outils informatiques performants, évolutifs et fiables, renforcer la prise en compte des avis des agents, faciliter les échanges entre le niveau local et le niveau national...

Pour ces deux sujets, la CFDT pense que des outils opérationnels doivent être proposés dans le cadre du RETEX en cours sur la gestion de la PAC, tant du point de vue des fonctionnalités des outils informatiques, que d'un point de vue organisationnel (constitution d'un réseau de référents en régions).

Pour finir, le SRH nous informe que le plan d'accompagnement des SEA sera refondu et qu'une nouvelle version sera préparée pour la fin de l'année 2017. La prochaine réunion du groupe de travail se tiendra dès que le nouveau plan d'action sera prêt.

La CFDT est à votre [écoute](#) pour vous assister en cas de difficulté et pour améliorer vos conditions de travail dans les services.